



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°6

CIRCULAIRE INDUSTRIES TEXTILES

Le 22 Octobre 2012

Une fois de plus, on reste sur notre faim !

Ce 27 septembre 2012 a eu lieu une réunion avec trois points à l'ordre du jour.

- ◆ Actualisation de la grille de classification,
- ◆ Accords dérogatoires,
- ◆ Salaires conventionnels.

Actualisation de la grille de classification :

Dans cette branche, il n'existe pas moins de 250 coefficients, ce qui réduit considérablement l'évolution dans une échelle sociale déjà fortement semée d'embuches.

C'est donc principalement à la demande de notre Organisation Syndicale que la Chambre Patronale semble revoir sa position jusqu'alors inflexible pour "rafraichir" cette grille et diminuer de manière « conséquente » le nombre de coefficients.

Le projet d'architecture de ce système de classification nous a été présenté par le consultant *Altedia*, **choisi par l'Union des Industries Textiles.**

Il a ensuite été décidé de mettre en place un groupe technique paritaire qui se réunira deuxième quinzaine d'Octobre et le 2 Novembre prochain pour travailler sur le sujet, afin de préparer au mieux cette négociation, qui s'annonce longue et certainement complexe vu la densité des corps de métiers dans ces industries.

Commission de Validation des Accords :

Second point de cette réunion, la discussion d'accords dérogatoires au sein de la Commission de Validation dans les entreprises dépourvues de Délégués Syndicaux.

Nous ne rentrerons pas dans les détails de ces accords, qui vont tous, vous vous en doutez, dans le seul intérêt du patronat.



Salaires :

L'accord Salaire du 7 Février 2012 stipulait que si le premier coefficient de la grille salariale était impacté par la hausse du SMIC, ce qui est le cas, les interlocuteurs sociaux devaient se rencontrer en Septembre afin de palier à ce rattrapage.

Or, lors de cette réunion du 27 Septembre, quel ne fut pas notre étonnement d'entendre le Président de la Chambre Patronale nous annoncer qu'il n'avait pas mandat pour négocier quoi que ce soit pour les salaires !!!

À **FORCE OUVRIÈRE**, nous nous interrogeons : « *A quoi bon inclure des clauses de révision si celles-ci ne servent à rien ?* ». Question restée sans réponse.

Une fois de plus, loi Warsmann ou pas, le patronat continue de faire comme bon lui semble !

FORCE OUVRIÈRE déplore une fois de plus que les patrons de cette branche prennent ces négociations à la légère et pénalisent une nouvelle fois les salariés.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CUIRS & PEAUX - CHIMIE - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILES - VERRE

60, rue Vergniaud 75640 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 45 80 14 90 - 📠 : 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>